

## PIECES A FOURNIR IMPERATIVEMENT

### en 2 exemplaires

L'aide juridictionnelle est attribuée en fonction des revenus du foyer fiscal.

Il est donc indispensable de joindre les principales pièces suivantes :

- Dernier avis d'imposition sur les revenus du demandeur, vivant seul, ou du couple si vivant ensemble.
  - Derniers justificatifs de revenus :
    - 6 derniers bulletins de salaire ou indemnités journalières
    - attestations CAF, ou RMI, ou ASSEDIC
  - Copie carte d'identité
  - Copie livret de famille
  - Extrait intégral d'acte de naissance des enfants nés hors mariage
  - Quittance de loyer ou tableau d'amortissement de prêt (si propriétaire)
  - Attestation sur l'honneur du Tribunal de Grande Instance de DAX
  - Un règlement de **13€** (en chèque ou espèces) correspondant au Droit de plaidoirie
- Pièces complémentaires :
- Copie de la convocation devant un tribunal, dépôt de plainte
  - Copie contrat de travail, lettre de licenciement ou de démission

CABINET DE DAX  
7 rue d'YROSE  
BP108  
40100 DAX  
Parking CHANZY

CABINET DE CAPBRETON  
68 Allées Marines  
40130 CAPBRETON  
Parking LAJUS

Tél : 05 58 74 50 55  
05 58 72 22 74

Fax : 05 58 56 14 55

contact@dcrq-avocats.fr

**Tout dossier incomplet sera retourné**